

**ASSEMBLÉE DE PROVINCE****SECRÉTARIAT GÉNÉRAL****N°34-2014/APS****AMPLIATIONS**

Commissaire délégué	1
Gouvernement	1
Congrès	1
Trésorier	1
Directions	14
JONC	1
Archive NC	1

DÉLIBÉRATION

**portant prorogation de la délibération n° 14-2014/APS du 11 septembre 2014
portant création d'une commission spéciale relative à la conclusion du protocole général d'accord
relatif aux gisements miniers de Prony et de Pernod**

L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n° 14-2014/APS du 11 septembre 2014 portant création d'une commission spéciale relative à la conclusion du protocole général d'accord relatif aux gisements miniers de Prony et de Pernod ;

Entendu le rapport n°16-2014/RAP-COM de la commission du personnel et de la réglementation générale en date du vendredi 28 novembre 2014,

A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 12 DECEMBRE 2014, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 : La mission de la commission spéciale chargée de préciser les faits, motifs et conditions inhérents à la conclusion et au retrait du protocole général d'accord relatif aux gisements miniers de Prony et de Pernod, est prorogée de trois mois.

ARTICLE 2 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.